



MICROFICHE N°

03925

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية  
وزارة الزراعة

المركز القومي  
للتوثيق الفلاحي  
تونس

F 1

CNJA 3925

République Tunisienne  
-1-  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
-1-  
DIRECTION DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE

PROJET DE BUDGET D'EQUIPEMENT  
POUR L'ANNEE 1981

JUIN 1980

- BUDGET D'EQUIPEMENT -

RECAPITULATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES

1981

Désignation des Projets	Crédits		Opérations Financières	Page
	Id'engagement demandés	Id'paiement demandés		
Vulgarisation Agricole Article 5-§ 1- §§1 et 2	327.000 D	C 138.0000 N 300.0000	-	1
Vulgarisation des Techniques de Recon- version des Oliviers à huile en Oli- viers de Table -Article 5- §1- §§6	12.000 D	12.0000	-	10
Contrôle et certification des Semei- ces- Article 5- § 61	33.000 D	C 29.5000 N 10.0000	-	11
C.T.V. (pièces agricoles) Art. 5 § 85	581.000 D	C 150.000 D N 371.000 D	-	14
Renouvellement de l'équipement de la Défense des Cultures - Article 4 § 1	310.000 D	C 83.500 D N 250.0000	-	19
Lutte contre les criquets pèlerins Article 17 - § 16	-	C 6.000	-	-
Projet tuniso-belge de consolidation de la Défense des cultures	252.400 D	200.000 D	-	25
Régularisation SONAPROV	-	13.100	-	-
Diverses Etudes de la Direction de la Production Végétale- Article 5 § 83	194.200	C. 35.5000 N 159.2000	-	32
Etudes de Mise en valeur de la P.A.V. Article 6 § 5	-	5.0000	-	-
Création de C.T.V. pilotes et déve- loppement du crédit supervisé	830.000	700.000	6.700.000	39
<b>TOTAL D.P.V.</b>	<b>2.539.600</b>	<b>2.462.900</b>	<b>6.700.000</b>	

OPERATIONS FINANCIERES -

Projet d'amélioration de la Production Céréalière dans les régions semi-ari- des	280.000	250.000	Of. des Céréales
Subvention du désherbage des céréales	705.000	705.000	Of. des céréales
Construction de dépôts frigorifiques	270.000	200.000	OMVM et CPI Nabeul

I - Intitulé de Projet : Vulgarisation Agricole

II - Imputation Budgétaire : Article 5 - §1 - 5§1 et 2.

III - Caractéristique du programme :

La vulgarisation agricole est un projet en continuation dont la conception des programmes de vulgarisation est assurée par les services d'assistance et de production des trois Sous Directions (Arboriculture - Grandes Cultures - Cultures Marâchères) qui ont essentiellement pour rôle :

- La conception, la programmation et la coordination ;
- L'assistance auprès des services régionaux ;
- La mise à la disposition des services régionaux, les moyens nécessaires pour la réalisation des différents programmes ;
- L'animation et l'initiation des vulgarisateurs de bases aux nouvelles techniques par des sessions périodiques.

La réalisation des programmes de vulgarisation incombe aux Arrondissements de la Production Végétale par le biais des services régionaux de vulgarisation qui ont pour tâche l'assistance technique des agriculteurs, l'organisation de campagnes de sensibilisation, l'instruction des demandes de prêt et veille à l'exécution des prévisions du plan national en ce qui concerne le secteur agricole.

IV - Devis estimatif des coûts d'équipement au titre de l'année 1961 :

1) Equipement en moyens de transport :

- Renouvellement du Parc voiture :

Le Parc du projet vulgarisation relatif à la Direction de la Production Végétale est constituée de 113 voitures. Pour l'année 1961 il est prévu la réforme de 20 % de l'effectif soit 23 voitures dont :

9 voitures à	2.500 <sup>D</sup> /U	22.500 <sup>D</sup>
7 voitures tout terrain à	10.000 <sup>D</sup> /U	70.000 <sup>D</sup>
7 Camionnettes bâchées à	5.000 <sup>D</sup> /U	35.000 <sup>D</sup>

.../...

- Renouvellement du Parc de cyclomoteurs :

Le parc cyclomoteur étant constitué de 337 unités, on prévoit la réforme de 30 % du parc au titre de l'année 1961 soit : 100 cyclomoteurs équipés de casques :

100 cyclomoteurs avec casques à 300 D/U	30.000 D
Total (1) :	157.500 D.

2) Equipement des services régionaux en matériel de démonstration :

- Matériel de plantation, taille, greffage (jalons, scies, sécateurs, greffoirs...)	3.000 D
- Plaques signalétiques pour parcelles de démonstration	3.500 D
Total (2) =	6.500 D

V - Equipement de base des 5 Arrondissements nouvellement créés à Hodjes - Natour - Dahmani - Krib - Tajerouine (Extension d'activité) :

(Circulaire du Ministère de l'Agriculture n° 15 02/P/60 du 14 Février 1960).

1) <u>Mobilier de bureaux</u> :	12.
2) <u>Moyens de déplacement</u> :	
4 voitures légères/arrondissement 4 x 5 x 2.500 D/U	50.000 D
3) <u>Moyens audio-visuels</u> :	
10 projecteurs à raison de deux par Arrondissement	3.500 D
Total (3) =	65.500 D.

.../...

VI - Equipement de 7 C.T.V. en cours de construction  
dont 3 au titre de l'année 1979 et 4 au titre  
de l'année 1980 :

a) Equipement en véhicules :

Voitures légères (3) 2.500 D/U 7.500 D

b) Equipement en matériel de bureaux : 1.500 D

TOTAL (4) 9.000 D

VII - Installation de parcelles de démonstration  
au titre de l'année 1981 :

a) Caractéristiques du programme de grandes cultures :

Opérateur : Sous Direction des Grandes Cultures

Le programme de vulgarisation des grandes cultures  
portera au titre de l'année 1981 sur :

- l'installation de parcelles de démonstration  
ayant pour thèmes le choix des variétés, la  
fertilisation, le désherbage et les travaux  
du sol.
- L'organisation de visites commentées sur les  
résultats des parcelles de démonstration.
- L'organisation de démonstrations pratiques et  
de journées d'information.

Ce programme intéresse les céréales, les cultures  
industrielles et les légumineuses et sera localisé essentielle-  
ment dans 10 Gouvernorats.

Parcelles de céréales :

Blé dur	33 parcelles	5.195 <sup>D</sup>
Blé tendre	33 parcelles	5.085
Orge	14 parcelles	1.284

Parcelles des cultures industrielles :

Betterave	12 parcelles	2.947 <sup>D</sup>
Lin	13 parcelles	2.223

.../...

Parcelles de légumineuses :

Pève	20 parcelles	2.796 <sup>D</sup>
Poischiche	18 parcelles	2.609
Lentille	15 parcelles	1.341
Haricot	6 parcelles	2.434

Parcelles de techniques culturales :

Céréales :

Blé dur	41 parcelles	1.095 <sup>D</sup>
Blé tendre	41 parcelles	1.095

Légumineuses :

Pève	26 parcelles	265 <sup>D</sup>
Poischiche	26 parcelles	300

298 parcelles Total5 : 28.669 D.

Répartition des parcelles de démonstration  
et de techniques culturales à  
travers les différents Gouvernorats

Arrondissements	Parcelles de démonstration	Parcelles de techniques culturales	TOTAL
Béja	32	20	52
Bizerte	27	20	47
Jendouba	28	16	44
Kef	23	20	43
Siliana	21	20	41
Zaghouan	18	16	34
Nabeul	11	14	25
Tunis	4	8	12
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>134</b>	<b>298</b>

Les frais à engager concernant :

- les semences
- les engrais
- les produits phytosanitaires.

.../...

b) Caractéristiques du programme de l'arboriculture fruitière :

Opérateur : Sous Direction de l'Arboriculture :

Description du programme :

Le programme comprend un certain nombre d'actions d'intervention (techniques d'intensification des vergers, nouvelles formules de fumure, mécanisation des travaux) que les techniciens vulgarisateurs sont appelés à introduire chez les agriculteurs en vue d'accroître la production et de rationaliser l'exportation.

Les principales interventions seront concrétisées par :

- l'installation et le suivi des parcelles pilotes de démonstration.
- l'organisation de séances de démonstration pratiques et la formation d'agriculteurs et ouvriers agricoles dans la conduite et l'entretien des vergers (taille, greffage, surgreffage, plantation, palissage...).
- l'organisation de journées d'information pour la sensibilisation en vue de l'adoption des nouvelles techniques préconisées en matière de taille, d'irrigation, fumure et les travaux du sol.

Localisation du programme :

Le programme intéressera tous les Gouvernorats :

Crédits à inscrire au projet du budget 1981 :

- Installation de nouvelles parcelles de démonstration :

6 parcelles d'agrumes	3.600 D
6 parcelles pruniers	2.700
6 parcelles cerisiers	2.700
4 parcelles pommiers	2.600
4 parcelles abricotiers	1.600
4 parcelles pêchers précoces	1.800
2 parcelles nectariniers	1.200
2 parcelles néfliers	1.600
2 parcelles pacaniers	1.200

Répartition des parcelles de démonstration à travers les différents Gouvernorats

--5--

Jendouba : 2 parcelles d'agrumes  
1 parcelle pruniers  
1 parcelle cerisiers  
1 parcelle pacanier

.../...

<u>Habeul</u>	:	2 parcelles d'agrumes 1 parcelle cerisiers 1 parcelle néfliers
<u>Zachouan</u>	:	1 parcelle d'agrumes 1 parcelle pruniers 1 parcelle pommiers
<u>Bizerte</u>	:	1 parcelle d'agrumes 1 parcelle pruniers 1 parcelle pommiers 1 parcelle néfliers
<u>Le Kef</u>	:	1 parcelle pruniers 1 parcelle cerisiers 1 parcelle pacaniers
<u>Sidi Bouzid</u>	:	1 parcelle pêcheurs
<u>Siliana</u>	:	1 parcelle pruniers 1 parcelle cerisiers 1 parcelle pommiers
<u>Béja</u>	:	1 parcelle pruniers 1 parcelle cerisiers
<u>Kasserine</u>	:	1 parcelle cerisiers 1 parcelle pommiers
<u>Gafsa</u>	:	1 parcelle abricotiers
<u>Medenine</u>	:	1 parcelle pêcheurs
<u>Sousse</u>	:	1 parcelle abricotiers
<u>Monastir</u>	:	1 parcelle nectariniers
<u>Mahdia</u>	:	1 parcelle abricotiers 1 parcelle pêcheurs
<u>Sfax</u>	:	1 parcelle pêcheurs
<u>Kairouan</u>	:	1 parcelle nectariniers
<u>Gabes</u>	:	1 parcelle abricotiers.

- Entretien des parcelles existantes :

- Remplacement des manquants pour  
50 parcelles à raison de 100 plants/parc. 3.000 D
- Semences de féveroles (engrais vert)  
0D,300 x 100 kg x 90 parcelles existantes 2.700 D

.../...

- Engrais azoté (ammonitro) 1,5 q x 90 parcelles x 6 D	810 D
- Engrais binaire (nitrate de potas- sium) 0,5 q x 40 parcelles x 20 D	400 D
- Protection des régimes de dattes au moyen du papier craft	1.000 D
- Acquisition d'une tronçonneuse pour les chaniers de taille de l'olivier et de surgreffage	500 D
- Acquisition d'un broyeur de serments de vigne	500 D
	<hr/>
TOTAL 6	27.910 D

c) Caractéristiques du programme des cultures maraichères :

Opérateur : Sous Direction des Cultures Maraichères :

Le programme d'assistance à la production maraichère portera au titre de l'année 1981 sur les thèmes suivants :

- Vulgarisation des espèces et variétés recommandées dans les différents régions de la Tunisie ;
- Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation des semences et plants sélectionnés et le respect des délais de semis et repiquage ;
- Introduction de la culture sous abris dans les zones propices à ces types de cultures ;
- Vulgarisation des techniques de conduite et de forçage ;
- Vulgarisation des techniques d'amélioration de la productivité en culture de saison (mécanisation, fertilisation, désherbage, choix variétal, échelonnement des semis...).

Localisation du programme : le présent programme intéresse tous les Gouvernorats.

Coûts estimatif des parcelles de démonstration des cultures maraichères pour l'année 1981 :

- Cultures sous tunnels de plastique :

Tomate	4 parcelles totalisant 1 ha
Melon	8 parcelles totalisant 2 ha
Courgette	6 parcelles totalisant 1,5 ha

.../...

- Cultures de plein champ :

Laitue	40 parcelles	totalisant	4 ha
Fenouil	40 parcelles	totalisant	4 ha
Carotte	40 parcelles	totalisant	4 ha
Choux fleur	40 parcelles	totalisant	4 ha
Petit pois	18 parcelles	totalisant	18 ha
Haricot	8 parcelles	totalisant	4 ha
Piment	18 parcelles	totalisant	18 ha
Tomate	18 parcelles	totalisant	18 ha
Pomme de terre	14 parcelles	totalisant	14 ha
Oignon	18 parcelles	totalisant	18 ha
Nelon	18 parcelles	totalisant	18 ha
Pastèque	18 parcelles	totalisant	18 ha
Concombre	18 parcelles	totalisant	9 ha
Artichaut	6 parcelles	totalisant	3 ha
Fraise	6 parcelles	totalisant	1 ha

---

TOTAL                      338 parcelles                      159,5 ha.

Répartition des parcelles de démonstration  
à travers les différents Gouvernorats

— 5 —

Tunis	22	Jendouba	19	Sidi Bouzid	16
Zaghouan	23	Le Kof	16	Sousse	19
Bizerte	23	Siliana	17	Monastir	19
Nabeul	23	Kasserine	15	Mahdia	19
Béja	19	Kairouan	16	Sfax	19
Gabès	18	Medenine	18	Gafsa	17

Coûts relatifs à ces parcelles :

- Accessoires de forçage	:	6.570 D
- Semences et plants	:	9.240
- Engrais minéraux	:	9.140
- Pesticides	:	7.050

---

Total 7                      32.000 D.

VIII - Recapitulation des coûts du projet :

Total 1	: Remplacement des réformes	157.500 D
Total 2	: Matériel de démonstration	6.500 D
Total 3	: Besoins nouveaux (équipement des 5 Arrondissements)	65.500 D
Total 4	: Equipement de 7 C.T.V.	9.000 D
Total 5	: Parcelles de démonstration (grandes cultures)	28.669 D
Total 6	: Parcelles de démonstration (arboriculture)	27.910 D
Total 7	: Parcelles de démonstration (cultures maraichères)	32.000 D.
		<hr/>
TOTAL -		327.079 D.
Arrondi à		327.000 D.
<u>Crédits de paiement nécessaires :</u>		300.000 D.

Projet de la reconversion des oliviers à huile

Et oliviers de table

( Article 5 - 9 - 55 6 )

Projet continuation ; Coût : 11.868 D

Caractéristiques du programmes :

Modalités d'intervention

Dans le cadre de ce projet, la Direction de la Production Végétale organise des chantiers de greffage et de taille sur les parcelles d'oliviers à reconvertir.

Le contrôle d'exécution ainsi que la suivi de l'opération pendant toute la période improductive sont effectués par les techniciens de la productive sont effectués par les techniciens de la production végétale.

A titre d'encouragement le projet supporte les frais relatifs un engrais et à l'eau d'irrigation, l'agriculteur s'engage de se part à reporter les soins nécessaires à la bonne réussite de l'opération (travail du sol, taille, irrigation d'appoint, fumure organique .....)

Location du projet :

GOVERNORAT	Superficie à reconvertir en 1978	à reconvertir en 1979	à reconvertir en 1980	TOTAL
TUNIS	10 H	10 H	20 H	40 H
ZAGHOUAN	40 H	68 H	105 H	213 H
SILIANA	5 H	10 H	13 H	28 H
TOTAL	55 Ha	88 Ha	138 Ha	281 Ha

Durée du projet et planning des investissements :

Le projet s'étend sur 4 ans .

Chaque parcelle étant suivie durant des années consécutives. La première année la parcelle subit l'opération de reconversion, la seconde année la même parcelle bénéficie de l'entretien.

Planning des investissements :

ANNEE	1978	1979	1980	1981	TOTAL
Superficie de démonstration	55 Ha	88 Ha	138 Ha	-	281 Ha
	16.000 D	114.410 D	122.748 D	11.868 D	55.026 D

Les dépenses à engager au titre de l'année 1981 concernant la dernière tranche du projet à savoir l'entretien des 138 ha reconvertis en 1980.

Crédits de paiement Nécessaires

: 11.868 D.

Projet de contrôle et certification  
des semences.

Article 5 - 661.

I. DESCRIPTION DU PROGRAMME ET LOCALISATION DES ACTIONS :

L'activité du Laboratoire de Contrôle et de Certification des Semences pour l'année 1981 est axée principalement sur les actions déjà définies au programme de 1980 à savoir :

- le contrôle et la certification des semences agricoles produites et commercialisées dans le pays.
- le contrôle phytosanitaire des semences agricoles et des semences de pomme de terre.

En plus de ces activités qui entrent dans le cadre de l'application de la loi 76-113 du 25 Novembre 1976 relative à l'organisation de la production et de la commercialisation des semences et plants, le Laboratoire de Contrôle de Semences entreprend des essais en collaboration avec des organisations internationales (ISTA) et (OCDE) afin de mettre au point les systèmes de certification des semences produites en Tunisie et destinées au commerce international.

Par ailleurs, et dans le cadre du programme d'extension du Laboratoire, prévu dans le budget de 1979, " Investissements directs ", la construction d'un étage sera réalisée au cours de 1980.

L'étage en question abritera en plus des bureaux pour le personnel chargé des inspections sur champs et du contrôle à la commercialisation, la cellule du contrôle phytosanitaire. A cet effet, il a été prévu d'équiper l'étage en question, ainsi que l'installation d'une chambre d'incubation et une chambre de manipulation des échantillons dans une atmosphère stérilisée afin d'effectuer les analyses phytosanitaires nécessaires.

Enfin il est prévu d'acquérir un nouveau véhicule pour le transport du personnel chargé du contrôle et de la certification des semences et ce en remplacement de la voiture type VW variant immatriculée 10912 DT et qui sera réformée.

...

II. ACTIVITES TECHNIQUES ENVISAGEES :

Les activités intéressent :

(1) Certification des semences

- description des variétés des espèces fourragères et maraîchères.

- inspection des champs de multiplication de légumineuses, céréales et pomme de terre.

- échantillonnage, étiquetage et plombage des semences certifiées.

- contrôle à priori et à posteriori.

(2) Contrôle au commerce

- échantillonnage au port et aux magasins de vente.

- analyses au Laboratoire.

- contrôle post-variétal.

(3) Essais de semences

- essais phytosanitaires.

- essais de vérification des méthodes d'analyse et d'interprétation des résultats.

- essais en collaboration avec les organisations internationales.

III. PROGRAMME DES CREDITS :

Le devis estimatif du budget d'équipement du Laboratoire de Contrôle de Semences pour l'année 1981 se présente comme suit :

(1) Matériel de Laboratoire : 12.000

(2) Meubles pour bureaux et  
salles de travaux : 5.000

(3) Equipement spécialisé : 10.000

(4) Véhicules : 4.000

(5) Matériel agricole : 2.000

Total : 33.000 Dinars

1/1/1 matériel à acquérir dans le  
cadre du budget d'équipement  
pour l'année 1981.

Désignation du matériel	Valeur en Dinars
1. <u>Matériel de Laboratoire :</u>	
- Papier filtre	2.500
- Diviseurs d'échantillons	500
- Chariot de Laboratoire	200
- Plaques chauffantes pour préparation de milieu.	200
- Lampes pour armoires à incubation.	600
- Verrerie	1.000
- Scellés	5.000
- Relais électriques, thermostats, interrupteurs.	1.000
- Distributeur de milieu de culture.	1.000
2. <u>Meubles pour bureaux et salles de travaux :</u>	
(bureaux, chaises, placards pour pro- duits chimiques, vestillaires et étagères).	5.000
3. <u>Equipement spécialisé à installer dans le nouveau bâtiment :</u>	
(Climatiseur, groupe frigorifique, groupe électrogène, hotte d'évacuation des gaz, lumière U.V.)	10.000
4. <u>Véhicule de transport :</u>	4.000
5. <u>Matériel agricole pour contrôle sur champs :</u>	
- Epandeur d'engrais, pulvérisateurs, sondes pour échantillonnage.	2.000
Total :	33.000 Dinars

PROJET PILOTE DES PISTES AGRICOLES

( Article 5 5 85 )

I - RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET :

Le projet vise l'amélioration du réseau des pistes agricoles, le renforcement des structures de vulgarisation agricole et l'octroi des crédits agricoles destinés à financer des investissements complémentaires, dans les zones d'influence des pistes, et ce, dans le but d'améliorer la productivité et le revenu des exploitants concernés et d'augmenter la production végétale et animale en général.

Pour permettre au projet d'atteindre ces objectifs, il a été prévu l'octroi aux agriculteurs des zones d'influence des pistes, des crédits à court, moyen et long termes destinés à l'acquisition d'intrants, de cheptel vif et mort, l'amélioration des parcours, la réalisation de plantation arboricoles, la construction d'étables, ainsi que le creusage et l'approfondissement des puits.

1) Durée du Projet :

Le projet s'échelonne sur 5 ans.

Campagnes : 1979 - 1980, 1980-1981, 1981-1982, 1982-1983, 1983-1984.

2) Interventions du Projet/

Le projet touchera les agriculteurs des zones d'influence des pistes agricoles et portera en année de croisière sur les superficies suivantes :

COUVERNOIRATS	SUPERFICIES
Kef	53.848 Ha
Siliana	41.618 Ha
Kairouan } Mahdia }-	140.823 Ha
Nabeul	39.722 Ha
Kasserine	73.280 Ha
Gafsa	22.480 Ha
Sidi Bouzid	119.305 Ha
Gabès	97.972 Ha
<b>TOTAL</b>	<b>589.048 Ha</b>

**II Coût du Projet**

(Partie C de l'accord de prêt)

Les composantes agricoles du Projet Concernent:

- Le renforcement des services de vulgarisation:	992.727 D
. Contribution Tunisienne:	446.727 D
. Contribution BIRD :	546.000 D
- l'assistance technique:	<u>56.000 D</u>
. Contribution Tunisienne:	14.000 D
. Contribution BIRD :	42.000 D
- Coût Total:	<u>1.088.727 D</u>
. Contribution Tunisienne:	460.727 D
. Contribution BIRD A :	588.000 D

Les crédits prévus à la partie D du Projet et qui sont destinés aux agriculteurs pour l'acquisition d'intrants ou à des projets d'investissement sont gérés en totalité par la BNE.

A titre de rappel, ces crédits sont globalement de:

- Court terme	12.436.000 D
- Moyen et long terme	12.640.000 D

y compris la subvention et l'auto-financement.

Total                    25.076.000 D

**III Crédits d'engagement et de paiement de crédits pour 1986.**

1) Crédits d'engagement

Les crédits d'engagement s'élevaient à 350.000 D ventilés comme suit:

a) <u>Contribution BIRD:</u>	<u>162.000 D</u>
destinés à l'acquisition de:	
- 15 voitures légères :	67.557.500 D
- 5 Minibus :	59.200.000 D
- 3 Land Rover :	21.050.000 D
- 6 Camionnettes :	26.804.000 D
- 9 Vélocoteurs :	11.385.000 D
- Divers et imprévus :	15.208.500 D
b) <u>Contribution Tunisienne:</u>	<u>188.000 D</u>
- Construction de 110CV:	143.000 D
- Achat de 11ensembles de bureaux :	1.900 D
- Fournitures de bureaux :	300 D
- Carburants et lubrifiants:	43.000 D

- Entretien et réparations	:	4.400 D
- Assistance Technique	:	1.600 D
- Divers et imprévus	:	5.140 D

C) Crédits de paiement

Les crédits de paiement de 200.000 D sont ventilés comme suit:

- Equipement (matériel roulant)	:	181.400 D
- Achat de 11 ensemble de bureau	:	1.980 D
- Fournitures de bureau	:	800 D
- Carburant et lubrifiants	:	11.000 D
- Entretien et réparation	:	4.400 D
- Divers et imprévus	:	340 D

Tous ces crédits ne sont pas encore ouverts.

IV-Etat d'avancement du Projet .

1) Installation des cellules Territoriales de vulgarisation

Le nombre de CTV intéressées par le projet Pilote des pistes agricoles, au cours de sa première phase, s'élève à 44 C.T.V. dont 11 C.T.V. sont à construire en 1980, 12 C.T.V. existantes et 21 C.T.V. sont à louer.

En ce qui concerne les C.T.V. à construire, les terrains ont été déjà choisis et ont fait l'objet de dossiers complets transmis aux services intéressés. La localisation de ces CTV est la suivante :

Gouvernorat du Kef : C.T.V. de Zouarine - Sidi M'tir- Lorbeus.

Gouvernorat de Nabeul : C.T.V. de Zaouiet Djedidi Chrifet.

Gouvernorat de Mahdia : C.T.V. de Ouled Chemekh

Gouvernorat de Kairouan : C.T.V. de Chebika - Khezazia - Boussari.

Pour ce qui est de la location des 21 CTV des instructions ont été données aux C.R.D.A. pour réaliser cette opération dans les meilleures délais. Aussi, il a été demandé aux autorités régionales de faciliter la tâche des C.R.D.A. dans ce domaine.

2) Encadrement

La Direction de la Production Végétale a mis en place le Personnel technique nécessaire, pour assurer la vulgarisation et encadrer les agriculteurs des zones d'influence des pistes. Chaque CTV a été donc dotée d'un technicien vulgarisateur.

Des réunions de sensibilisation des agriculteurs aux objectifs du Projet ont été effectuées dans l'ensemble des régions concernées. Les demandes de crédits provoquées et enquêtées par les Chefs des C.T.V. s'élevaient à la date du 10 Janvier 1980 à 453 demandes dont 133 à Siliana, 271 au Kef, 41 à Kairouan et 6 à Nabeul.

V - Programmation des crédits demandés pour 1981.

a) Contribution BIRD: 384.250 D

- Equipement :

- Acquisition de :

19 Voitures légères	x 1965D,300	= 37.340D,700
11 Camionnettes	x 4474D	49.214D,000
3 Land Rover	x 9350D	28.050D,000
2 Minibus	x 11852D	23.704D,000
40 Mini tracteurs de 30 CV	x 5.000D	200.000D,000
avec charrue 3 socs 8 pouces déchaumeuses 7 Disques canadiennes 7 dents Pulvérisateurs 300 l		
5 Motoculteurs 8 cv	x 1.240 D	= 6.200D,000
avec frais rotative charrue monosoc billonneur		
Petit Matériel de vulgarisation		18.500D,000
Divers et imprévus		991D,300

- Assistance technique (consultants, bourses, frais de voyage) 20.250D,000

---

384.250D,000

b) Contribution Tunisienne : 196.640 Dinars

Construction de 12 CTV	x 13.000 D	= 156,000 D
12 ensembles de bureau	x 180 D	2,160 D
Fourniture de bureau		1,480 D
Carburants et lubrifiants		18,500 D
Entretien et réparations		7,400 D
Divers et imprévus		8,000 D
Assistance technique (organisation séminaires)		<hr/> 196.640 D

Récapitulation des Crédits demandés

- Crédits d'engagement : 580.890

- Crédits de paiement

100 X Fonctionnement 40.640 D

25 X Construction; 39.000 D

80 X Equipement 291.200 D

---

370.840 D

Arrondi à 371.000 Dinars

EQUIPEMENT DE LA DEFENSE DES CULTURES

## Article 4 - § 1

- - - -

I - RENOUVELLEMENT DE L'EQUIPEMENT DE LA DEFENSE DES CULTURES :

Toutes les actions entreprises dans le domaine de la protection des végétaux particulièrement en matière de prospection, de détection des parasites, d'organisation des campagnes de lutte contre les ennemis des cultures et de contrôle des traitements nécessitent de tournées régulières.

Le parc véhicules de la Sous-Direction est constitué de 50 véhicules dont 30, à l'échelle régionale et 20 à l'échelle centrale; la majorité de ces véhicules est d'une acquisition ancienne et n'est plus en bon état de marche d'où la nécessité de remplacement graduel de ce matériel roulant, à raison de 20 % du parc par an; les véhicules à remplacer seront mis à la reforme.

Pour l'année 1981 il y a lieu de prévoir le remplacement de 10 véhicules (5 tout terrains et 5 véhicules légers).

- Acquisition de 5 véhicules tout terrain (L.R.) à 9.000 D. l'un .....	=	45.000 D.
- Acquisition de 5 véhicules légers à 2.500 D. l'un .....	=	12.500 D.
		-----
TOTAL .....	=	57.500 D.

Par ailleurs la création de cinq nouveaux Arrondissements implique la création de nouveaux bureaux de Défense des Cultures dotés de véhicules et d'un minimum de matériel de laboratoire pour la détection de parasites et le contrôle de leur évolution.

- 5 Véhicules légers à 2.500 D. l'un .....	=	12.500 D.
- 5 Equipements de labo. à 1.000 D. ....	=	5.000 D.
		-----
TOTAL .....	=	17.500 d.

II - CREATION DE DEUX LABORATOIRES DE SERVICE A L'ECHELLE REGIONALE :

Les maladies cryptogamiques, les nématodes ainsi que les carences en oligoéléments sont souvent à l'origine d'un manque à gagner appréciable notamment dans les cultures intensives sous serres.

Les pertes sont souvent dues aux traitements abusifs, effectués à titre préventif ou à une fumure désordonnée ne répondant pas aux besoins réels de la plante d'où la nécessité absolue d'effectuer des analyses pour déterminer les actions à entreprendre et assurer ainsi la rentabilité de la culture. La création de laboratoire pour effectuer des analyses phytopathologiques, nématologiques et chimiques est indispensable.

Actuellement, vu que les gouvernorats de Tunis, Zaghouan, Bizerte, Sousse et Sfax sont bien desservis par les services centraux de la Défense des Cultures et les Stations de Kalaa et Sfax, la création de tel type de laboratoire doit intéresser en premier lieu les gouvernorats de Nabeul et de Monastir, compte tenu du développement accru des cultures sous serres et sous abris dans ces régions.

- Loca 1 .....	=	25.000 D.
- Equipement de laboratoire ....	=	15.000 D.
		-----
		40.000 D.

Soit pour deux laboratoires :  $40.000 \times 2 = 80.000$  D.  
(Devis estimatif en Annexe I)

Le fonctionnement d'un tel laboratoire nécessitera l'affectation d'un ingénieur adjoint ayant déjà reçu une formation en matière de Défense des Cultures ainsi que le recrutement d'un agent technique qui contribuera à préparer les analyses, à faire la systématique des nématodes, et au fur et à mesure, à récolter les échantillons pouvant servir par la suite à chaque type d'analyse.

**III - CONSTRUCTION DE 5 UNITES DE CONTROLES PHYTOSANITAIRES :**

Le contrôle phytosanitaire à l'importation et à l'exportation des végétaux et des produits végétaux est réglementé en Tunisie par le Décret du 11 Juillet 1932 et les Arrêtés subséquents.

Ce contrôle a pour but d'éviter que des ennemis des cultures reconnus dangereux ne soient introduits en Tunisie et de veiller d'autre part à ce que les produits exportés soient indemnes de parasites indésirables dans les pays de destination.

La vérification des marchandises à lieu quotidiennement dans les différents ports et aéroports nationaux par les Agents du Ministère de l'Agriculture désignés à cet effet et est sanctionnée par la délivrance d'un certificat phytosanitaire du modèle international pour les végétaux ou produits de végétaux destinés à l'exportation et d'un laissez-passer à l'intention des services de douanes pour ceux importés en Tunisie.

Les principaux points d'entrée des végétaux sont au nombre de 15 mais seuls les postes de Tunis, Sousse, Sfax disposent de bureaux de contrôle occupés par des agents du Ministère de l'Agriculture.

Mais compte tenu du fait que des végétaux et des produits de végétaux sont introduits en Tunisie par les autres postes et notamment par Hâzoua, Kasserine, Babouch et que ces végétaux ou produits de végétaux sont susceptibles de véhiculer des parasites dangereux comme le " Bayoudh " des palmiers dattiers par exemple, affection dont le pays est indemne et qui sévit en Algérie et au Maroc, il est indispensable que le Ministère de l'Agriculture installe des postes fixes de contrôle dans ces localités.

Il est également indispensable de penser à installer des postes à Gabès et à Ben Gardane qui serviraient de points de contrôle à l'exportation.

Ces postes seront composés chacun de deux bureaux, d'un laboratoire et d'un logement pour le chef de bureau vu qu'il est appelé à faire des contrôles à toutes les heures de la journée et une partie de la nuit (Horaire des Douanes); et pour rendre ces installations fonctionnelles un équipement pour le contrôle serait nécessaire et se composera pour chaque unité outre le matériel de bureaux de 2 loupes binoculaires, d'un microscope, d'une trousse à dissection, de verrerie et de réactifs pour les analyses, d'un appareil de réfrigération pour la conservation des échantillons et d'un germoir.

- Construction .....	=	125.000 D.
- Equipement des laboratoires .....	=	25.000 D.
- Matériel de bureau .....	=	7.500 D.
		-----
		157.500 D.
Arrondi à	=	155.000 D.

(Devis estimatif en Annexe II)

- 2 -  
RECAPITULATIF

- Renouvellement de l'Equipement de la Défense des Cultures .....	=	75.000	D.
- Création de deux laboratoires .....	=	80.000	D.
- Construction de cinq unités de contrôles phytosanitaires .....	=	155.000	D.
		-----	
		310.000	D.

Soit ;

- Un crédit d'engagement de	310.000	D.
- Un crédit de paiement de	250.000	D.

- 43 -

DEVIS ESTIMATIF DES DEPENSES A ENGAGER POUR L'INSTALLATION D'UN  
LABORATOIRE :

- Local .....	:	25.000 D.
- 1 Centrifugeuse .....	:	3.000 D.
- 1 Microscope .....	:	2.500 D.
- 1 Etuve .....	:	2.000 D.
- 1 Autoclave .....	:	800 D.
- Produits chimiques et réactifs .....	:	300 D.
- 2 Compteurs de nématodes .....	:	70 D.
- 1 Binoculaire .....	:	11.300 D.
- 1 Frigidaire .....	:	180 D.
- Petit matériel divers (seaux, etc...) .....	:	50 D.
- 1 Jeu de tamis pour nématodes .....	:	300 D.
- Balance robervale .....	:	20 D.
- 1 Bureau .....	:	110 D.
- 1 Chaise ordinaire .....	:	10 D.
- Verrerie .....	:	200 D.
- 2 Lamps de Peters .....	:	120 D.
- 1 Trousse à dissection .....	:	40 D.
- Outils et équipement pour prélèvement d'échan- tillons de sol (bêche - plantoir de jardinier étiquettes - liens - etc...) .....	:	50 D.
- 1 Appareil à main (type pal injecteur) .....	:	30 D.
- 1 Glacière portative .....	:	20 D.
- 1 Calcimètre Bernard .....	:	1.500 D.
- 1 Ph-mètre .....	:	500 D.
- Spectrophotomètre (N.P.k.) .....	:	2.000 D.
- 1 Conductivimètre .....	:	1.000 D.
- 1 Hotte .....	:	700 D.
- Produits chimiques et réactifs .....	:	1.000 D.
- 1 Bain-Marie .....	:	500 D.
- Verrerie .....	:	1.000 D.
		39.100 D.

Arrondi à 40.000 D.

Soit pour deux laboratoires : 40.000 D. x 2 = 80.000 D.

DEVIS ESTIMATIF POUR LA CONSTRUCTION ET  
L'EQUIPEMENT DES 5 UNITES DE CONTROLE PHYTOSANITAIRE

1 - Construction :

25.000 x 5 ..... = 125.000 D.

2 - Matériel de laboratoire :

5.000 x 5 ..... = 25.000 D.

3 - Matériel de bureaux :

1.500 x 5 ..... = 7.500 D.

TOTAL ..... = 157.500 D.

Arrondi à 155.000 D.  
\*\*\*\*\*

PROJET TUNISO-BELGE DE CONSOLIDATION  
DE LA DEFENSE DES CULTURES

I - OBJECTIFS DU PROJET : Le projet vise trois objectifs

- 1) Equipement et démarrage d'un laboratoire d'analyses physico-chimique des pesticides et d'analyses des résidus.
- 2) La vulgarisation dans le domaine de la protection des plantes dans les régions du Nord et particulièrement en matière de désherbage chimique des céréales.
- 3) Le renforcement de la Station Régionale de Défense des Cultures de Béja.

II - JUSTIFICATION DES ACTIONS A ENTREPRENDRE :

- 1) Laboratoire d'analyses des pesticides et résidus.

L'installation d'un tel laboratoire est indispensable pour procéder aux contrôles nécessaires de la formulation des produits pesticides (insecticides, fongicides et autres-) tant sur le plan des qualités physico-chimiques que celui du taux des matières actives. Ces deux aspects déterminent en effet la qualité des produits; leur contrôle donne une garantie à l'utilisateur et permet d'éviter certains abus des fabricants, formulateurs et commerçants. Ce contrôle doit être effectué sur tous les produits pesticides qu'ils soient importés ou formulés sur place.

En outre l'analyse des résidus de pesticides dans les végétaux traités est d'une nécessité pour la protection du consommateur tunisien et est de plus en plus exigée par les pays importateurs de nos produits végétaux.

Le laboratoire en question sera par ailleurs, un instrument d'une grande efficacité pour l'homologation des produits pesticides qui ne devrait se faire qu'après les vérifications nécessaires avant d'agrée tout produit pesticide.

- 2) La Vulgarisation dans le domaine de la protection des plantes :

Il s'agit d'intensifier la vulgarisation par des traitements démonstratifs menés dans de bonnes conditions. Dans le but de convaincre l'agriculteur et de l'amener à protéger convenablement ses cultures .

L'action de vulgarisation sera, en premier lieu, basée sur le désherbage chimique des céréales. En effet cette opération n'a pas encore connu le développement nécessaire et ce, malgré l'existence de techniques appropriées et de produits efficaces.

Il y a lieu de rappeler que les mauvaises herbes sont à l'origine de pertes considérables en céréaliculture et que le manque d'interventions efficaces est en mesure de masquer tous les efforts

.../...

entrepris pour l'intensification de la production. Il est par conséquent indispensable de lever ce frein à l'aide de moyens adéquats qui consistent à toucher l'agriculteur dans sa région, sur sa ferme et dans ses conditions de travail. C'est là l'objectif de l'action prévue.

Dans la pratique, il sera procédé à l'implantation de 12 unités de vulgarisations équipées du matériel adéquat (tracteurs, pulv.) pour la réalisation de parcelles de démonstration dans les principales régions céréalières. Ces 12 unités se répartissant en 4 équipes de trois Ingénieurs réparties comme suit :

- 1ère équipe : Béja - Mateur - Medjez.
- 2ème équipe : Jendouba - Bous-Salen - Ghardimaou.
- 3ème équipe : Le Kef - Le Krib - Dehmani.
- 4ème équipe : Le Fahs - Zaghouan - Siliana.

Cette quatrième équipe sera entièrement tunisienne au point de vue personnel.

Les trois autres seront constituées par deux Ingénieurs Belges et un Homologue Tunisien.

Chaque unité procédera à l'implantation de 40 à 50 parcelles de démonstrations de 2 à 4 Ha de superficie, suivies à toutes les étapes (préparation du sol - semis - désherbage - récolte). Ces parcelles serviront de support à une vulgarisation intense dans le but de démontrer aux agriculteurs les techniques culturales appropriées à leur région respective.

3) Renforcement de la Station Régionale de Défense des Cultures de Béja:

Cette Station qui vient d'être créée a pour rôle de rayonner sur les gouvernorats du Nord. Le nombre d'Ingénieurs qui y sont actuellement affectés, la diversité des cultures dans les régions considérées font que cette station doit être renforcée au point de vue personnel et matériel pour être à même de toucher à tous les problèmes phytosanitaires de la région.

III/ MOYENS A METTRE EN OEUVRE :

Le projet sera réalisé dans le cadre de la coopération technique tuniso-belge. La Belgique prenant à charge la fourniture du matériel et produits nécessaires à son exécution ainsi que l'affectation d'un nombre d'Experts. La Tunisie devra mettre en place l'infrastructure, assurer le fonctionnement et affecter les techniciens et personnel nécessaires.

.../...

1/ Le Laboratoire :

Partie Tunisienne :

- Des locaux aménagés aux besoins d'un laboratoire de phytopharmacie.
- 2 Ingénieurs.
- 2 Techniciens.
- Mise en place des appareils existants.
- Frais d'Énergie et d'eau.
- Frais de fonctionnement du labo.

Partie Belge :

- 2 Chimistes spécialisés.
- 2 Techniciens.
- Complément de l'équipement du laboratoire.
- Produits nécessaires au fonctionnement.
- Un véhicule.

2/ Vulgarisation :

Partie Tunisienne :

- 12 Hangars de 100 m2 pour abriter le matériel.
- 12 Petits magasins pour abriter 1 T. de produit.
- Carburant et lubrifiant nécessaires.
- 4 Ingénieurs.
- 12 Techniciens.
- 12 Chauffeurs.
- 12 Ouvriers.
- 1 Secrétaire.

Partie Belge :

- 7 Véhicules.
- 12 Tracteurs.
- 12 Pulv. portés.
- 12 Epandeurs d'engrais.
- 12 Remorques.
- 12 Bascules.
- 12 Citernes.
- 15 Pulvérisateurs à dos.
- Matériel d'arpentage.
- Matériel audio-visuel de vulgarisation.
- Produits nécessaires.
- 3 Ingénieurs.
- 3 Mécaniciens.
- 1 Secrétaire (Tunisien)
- Matériel et Fournitures de bureau.

3/ Station de Béja :

Partie Tunisienne

- Locaux (laboratoires et bureaux).
- 2 Ingénieurs.
- 2 Techniciens.
- Carburant et Lubrifiant.

Partie Belge :

- 2 Ingénieurs.
- Matériel de laboratoire.
- 2 Voitures.

COUT DU PROJET :

1 - Personnel Tunisien :

Titre Ier :

- 8 Ingénieurs à 3.000 D/an ..... = 24.000 D.
- 16 Techniciens (In. Adjoints) à 2.400 D/an..... = 38.400 D.

Titre II :

- 12 Chauffeurs à 1.500 D/an ..... = 18.000 D.
- 4 Mécaniciens à 2.000 D/an ..... = 8.000 D.
- 12 Ouvriers à 1.000 D/an ..... = 12.000 D.
- 1 Secrétaire à 1.000 D/an ..... = 1.000 D.

101.400 D/an

Pour les 5 ans : 101.400 D. X 5 = 507.000 D.

2 - Batiments : (Titre II)

- 12 Hangars de 150 m<sup>2</sup> à 50 D/ m<sup>2</sup> avec magasins = 90.000 D.
  - Aménagement d'un laboratoire pour la chimie phytopharmaceutique..... = 24.000 D.
  - Assemblage + équipement spécial..... = 30.000 D.
- = 144.000 D.

3 - Fonctionnement du projet (Titre II)

- Carburant pour 24 voitures à raison de 25.000 Km/an .... = 13.200 D.
- Lubrifiant 10 % ..... = 1.320 D.
- Carburant pour 12 tracteurs à raison de 200 jours de travail effectif/an et à 60 l/j = 576 D.
- Réparations et pièces de rechange ..... = 10.000 D.

30.856 D.

Arrondi à .... = 30.000 D.

Pour la durée du projet (5 ans) = 30.000 X 5 = 150.000 D.

- Indemnité forfaitaire pour le personnel belge (au nombre de 12) : 100 D/mois (Titre II)

100 X 12 X 5 = 14.400 D/an.

Pour la durée du projet (5 ans) = 14.400 X 5 = 72.000 D.

.. / ...

- Produits (intrants pour les parcelles de démonstration) (Titre II)

500 Parcelles x 4 Ha x 10 D. = 20.000 D.

Pour la durée du projet (5 ans) = 20.000 x 5 = 100.000 D.

- Produits chimiques pour le fonctionnement  
du laboratoire : ( Titre II ) = 5.000 D.

Pour la durée du projet (5 ans) = 5.000 x 5 = 25.000 D.



Diverses Etudes de la Direction  
de la Production Végétale  
art. 5.583

Unité: Dinar

<u>Etudes projetées</u>	<u>C.E.</u>	<u>C.P.</u>	<u>Observations</u>
<u>A. Etudes de la DFV.</u>			
1) Projet de promotion du secteur maraîcher (2 <sup>e</sup> tranche)	20.000	10.000	1 <sup>ère</sup> tranche programmée pour 1980
2) Projet de promotion du secteur des arbres à pépins (2 <sup>e</sup> tranche)	10.000	5.000	" "
3) Projet de promotion du secteur des oliviers à huile (2 <sup>e</sup> tranche)	10.000	5.000	" "
4) Amélioration de la culture des légumineuses à graines	15.000	10.000	
5) Superficie Minimale d'exploitation viable (SMEV) par région	50.000	50.000	1 <sup>ère</sup> dotation
<u>S/Total I</u>	<u>105.000</u>	<u>80.000</u>	
<u>B. Etudes dans le cadre de la Coopération tuniso-algérienne</u>			
1) Projet Vignoblier			
2) Projet de multiplication de porte-greffe			
3) Projet de production de semences de légumineuses	75.000	66.000	
4) Projet de production de semences maraîchères			
<u>S/Total II</u>	<u>75.000</u>	<u>66.000</u>	
<u>C. Equipement du Bureau d'études</u>			
1) Photocopieuse réductrice	5.500	5.500	
2) Machine Offset type 350	7.000	7.000	
3) Matériel de dessin et d'édition	1.500	1.500	
<u>S/Total III</u>	<u>14.000</u>	<u>14.000</u>	
	<u>194.000</u>	<u>160.000</u>	

Projet de promotion du secteur  
maraîcher ( 2<sup>e</sup> tranche)

- Justification de l'étude :

Le secteur maraîcher couvre actuellement une superficie de l'ordre de 85.000 ha pour une production annuelle de 1 million de tonnes. Cependant, cette production varie énormément d'une année à l'autre et on passe souvent, pour une espèce donnée, d'une situation de pléthore à une situation de pénurie.

Les conséquences d'une telle situation sont souvent graves aussi bien sur les plans économique que social.

- Contenu de l'étude :

• A la lumière de l'analyse critique de la situation actuelle, programmée pour 1980, l'étude en question dressera un programme d'actions pour les principales espèces cultivées en Tunisie concernant les différents systèmes de cultures ( cultures de primeur, d'arrière saison, de saison et sous-abris).

• Etude économique et financière qui consiste à une évaluation de différentes composantes du projet et leur répercussion sur le secteur maraîcher.

Projets de promotion de la culture  
des Arbres à pépins en Tunisie

( 2ème tranche)

Objectifs du projet :

La culture des arbres à pépins se prête bien aux conditions climatiques tunisiennes. Cependant, le développement de ce sous-secteur nécessite la mise au point d'un projet de promotion afin de permettre la satisfaction en Pommier, poirier, cognassier, Grenadier, nefflier et Figuier le marché national.

Cette partie consiste en effet à dresser un programme d'actions visant les interventions à mener afin d'améliorer ce secteur et cela à la lumière de l'analyse critique de la situation actuelle ( 1è tranche) programmée pour l'année 1980.

- L'étude consiste à définir un projet de promotion basé sur la réhabilitation; la reconversion; la création de nouvelles plantations et toutes autres actions susceptibles d'améliorer la production des arbres à pépins ( législation, encouragement, réorganisation éventuelle des opérateurs ...)

- Evaluation du Projet ( analyse économique et financière du Projet.

Projet de promotion du secteur des oliviers  
à huile ( 2ème tranche)

-Objectifs de l'étude :

Les plantations d'oliviers à huile en Tunisie couvrent une superficie de l'ordre de 1.450.000 ha. Cette culture joue un grand rôle dans la vie économique et sociale du pays. En effet, l'huile d'olive se place au 1è rang des produits agricoles exportés d'une part et procure un nombre de journées de travail très important d'environ 25% de l'emploi total en agriculture d'autre part. Ainsi et devant les difficultés rencontrées pour l'écoulement de nos huiles, une étude s'impose permettant d'arrêter une politique nationale pour le secteur.

. Contenu de l'étude :

Une 1è tranche, relative à l'analyse critique de la situation actuelle permettant de dégager les goulots d'étranglement, est programmée pour 1980. Quant à la 2è tranche qui est à programmer pour 1981, permettra de projeter certaines actions permettant de remédier à la situation actuelle et de prendre les décisions qui s'imposent quant à l'avenir de cette espèce aussi bien en amont qu'en aval :

- reconversion
- régénération
- Réhabilitation
- trituration
- Ecoulement etc...

Etude sur l'amélioration de la Culture  
de légumineuses à graines

I Objectifs du projet:

Devant l'importance agro-économique des légumineuses à graines, le projet en question doit viser l'analyse de la situation actuelle, les possibilités d'amélioration des espèces (variétés plus productives et plus résistantes) et l'amélioration des techniques culturales en vue de mieux rentabiliser la culture et par conséquent encourager les agriculteurs à augmenter les superficies réservées aux légumineuses à graines.

II Contenu de l'Etude:

L'étude doit toucher aux données suivantes:

- Analyse de la situation actuelle;
- Possibilités d'améliorer les espèces légumineuses (variétés plus productives et plus résistantes);
- Délimitation des zones favorables aux différentes espèces des légumineuses à graines;
- Place dans l'assolement des légumineuses;
- Possibilités d'améliorer les techniques culturales actuellement pratiquées;
- Ecoulement des graines des légumineuses aussi bien sur le marché national qu'étranger;

III Etude économique

Il s'agit d'analyser le système intégré production-Écoulement ainsi que les contraintes économiques et l'évaluation économique du projet.

Etude Relative à la Superficie  
Minimale d'exploitation viable (S.M.E.V) par région

1) Définition de l'étude :

En vue de la Définition d'une orientation en matière d'une réforme de structure agraire, cette étude se propose de définir un type d'exploitation par région ou sous-région naturelle qui permette par une mise en valeur directement par deux unités de main d'oeuvre, une utilisation rationnelle des capitaux et des techniques.

Le but de l'étude sera d'évaluer la superficie de ce type d'exploitation et ce, pour chaque région naturelle, et par type de culture.

Cette étude servira comme base à la détermination de la superficie minimale d'exploitation viable et qui sera l'exploitation type à favoriser.

2) Contenu de l'étude :

L'étude comprend les parties suivantes :

2-1 : Estimation des superficies minimales

Cette estimation doit être basée sur les données actuelles, en tenant compte de tous les facteurs qui ont une incidence directe ou indirecte sur la production, pour chaque type de culture et de sol.

En outre elle doit porter sur les rendements obtenus dans chaque région pour toutes les spéculations y compris les plantations.

2-2 : Estimation de la production réalisable

Cette estimation doit être faite, moyennant les améliorations foncières à apporter.

2-3 : Etude technico-économique

Pour chaque type de culture, il y a lieu de présenter les fiches techniques s'y rapportant en mentionnant les rendements obtenus ainsi qu'une analyse économique des spéculations et les types de levage.

2-4 : Définition des différents types d'encouragement qui doivent être fournis à ce genre d'exploitation.

3) Projet :

Détermination du coût des premières opérations à réaliser et démarrage des structures d'accueil nécessaires à la mise en place du projet.

B. Etudes dans le cadre de la Coopération  
Tuniso-Algérienne

(Accord du 9/2/1980)

1) Projet Pistachier : La Tunisie et l'Algérie ayant des programmes similaires pour le développement de cette espèce, la création d'un projet mixte de Coopération est souhaitable.

Ce projet touchera les aspects relatifs à la recherche, la multiplication, l'amélioration des techniques de conduite, formation du personnel technique.

Les contacts se poursuivront en vue d'étudier la possibilité de la mise sur pied d'un tel projet.

2) Projet de Multiplication de porte-greffes : L'Algérie et la Tunisie étant toutes les deux importatrices de porte-greffes, la création d'un Organisme mixte qui sera chargé de la multiplication des porte-greffes afin de satisfaire les besoins des deux pays est adoptée. Les concertations se poursuivront entre les deux parties en vue d'étudier les modalités pratiques de la réalisation de ce projet.

3) Projet de Production de semences de légumes : Le projet tendant d'une part à l'identification des variétés et population de légumineuses d'intérêt commun et à l'élaboration d'un programme de multiplication de semences en la matière d'autre part sera mis en oeuvre à partir de 1980. Dans ce but, la Direction de la Production Végétale et l'Institut des Grandes Cultures poursuivront leurs contacts.

4) Projet de Production de semences maraichères : Compte tenu de la construction des Usines d'extraction et de conditionnement de semences maraichères de Sidi Bel Abbès et de Annaba, les deux parties conviennent d'étudier la possibilité de ravitailler rationnellement l'Usine de Annaba en matières premières à partir de la Tunisie.

Ces études seront menées du côté tunisien par la Direction de la Production Végétale et le C.H.E.A. et du côté algérien par les Instituts de Développement et le Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural.

PROJET DE CREATION DE C.T.V. PILOTES  
ET DE DEVELOPPEMENT DU CREDIT SUPERVISE

--§--

La Direction de la Production Végétale a entrepris durant l'année 1979 et 1980 des études consacrées essentiellement au secteur de l'arboriculture en Tunisie ainsi qu'une étude sur l'encadrement des agriculteurs et leur assistance en vue de la promotion des différents secteurs de la Production Végétale.

Il ressort de ces études que les possibilités d'extension et d'amélioration du secteur arboricole du point de vue agronomique sont certaines sur le plan quantitatif et qualitatif à la seule condition d'adopter une stratégie basée à la fois sur les mesures d'encouragement par le crédit et sur la supervision de ce crédit par des agents de la vulgarisation installés dans des cellules territoriales de vulgarisation aux limites et responsabilités bien précises. D'ailleurs l'analyse des résultats des crédits "FOJDA", octroyés dans le cadre du développement du secteur de l'arboriculture, examinés dans le cadre du sous comité d'évaluation de l'Arboriculture et du sous comité d'évaluation de la "Petite et Moyenne Exploitation Agricole" et dans la dernière évaluation du Projet ALIANCE ; souligne la nécessité de lier le crédit à un développement harmonieux de la vulgarisation permettant l'utilisation à bon escient de ce crédit.

Désormais le Ministère de l'Agriculture envisage d'orienter sa stratégie d'intervention dans l'optique d'une utilisation rationnelle des crédits à la disposition des producteurs.

Le secteur de la Production Végétale en Tunisie occupe une place prépondérante ; on comprend par là : (Grandes Cultures et Cultures Industrielles, Cultures Maraichères et Arboriculture) secteur supervisé en grande partie par la Direction de la Production Végétale dont ses structures étant jusqu'alors implantées dans chaque Gouvernorat et allant jusqu'au niveau Délégation situées sous le nom de subdivisions territoriales de vulgarisation.

Les interventions en ce qui concerne les actions de vulgarisation sont dirigées à partir de ces centres (Chefs lieux de Délégation ou d'un groupe de Délégations). A ce propos il y a lieu de souligner qu'un nombre important d'agriculteurs n'est pas encadré et ne profite pas des bienfaits de la vulgarisation ainsi conçue. Notons que cette structure ne permet pas un suivi et un encadrement étroit et systématique. Or les petits exploitants et ceux éparpillés ou éloignés des centres de vulgarisation détiennent un potentiel de production appréciable pour lesquels la présence du vulgarisateur peut amener en "eux et chez eux" un changement notable, et ce, en n'arrêtant pas la vulgarisation à

.../...

la simple information et au conseil sporadique ou occasionnel, mais en poussant vers un système de vulgarisation rapprochée basée sur l'encadrement, le suivi et l'éducation permanente des agriculteurs tout en veillant à la réalisation des objectifs des plans de développement. En d'autre terme rapprocher les structures de vulgarisation de l'agriculteur et faire du technicien agricole un vulgarisateur (dégagé de toute autre responsabilité), un conseiller, un vrai agent de développement, ceci ne peut s'obtenir que par la mise en place d'une structure fonctionnelle, basée sur le vis à vis unique et résidant sur place chargé de missions précises qu'il peut suivre et quantifier.

La notion de cellule territoriale de vulgarisation étant conçue pour répondre à cette alternative, qu'on définit comme le prolongement des structures de vulgarisation au niveau de l'unité territoriale la plus petite "Imada". En pratique la C.T.V. peut regrouper de 2 à 3 Imada et ceci en fonction du nombre d'agriculteurs et du potentiel de la zone à encadrer, sachant que le vulgarisateur est appelé à prendre connaissance de tous les problèmes et préoccupations des agriculteurs à encadrer.

En dépit de certaines difficultés la Direction de la Production Végétale a installé actuellement 200 CTV avec lesquelles elle entamera durant la prochaine campagne un travail de vulgarisation rationnelle.

Ce projet se base en conséquence sur le principe du renforcement et de la création de C.T.V. là où les études de développement sectoriel ont défini des potentialités à exploiter et des objectifs de production à atteindre. Ces études sont au nombre de 4 et donnant donc lieu aux 4 Sous-Projets ci-après :

- I Sous-Projet de développement des arbres à noyau.
- II Sous-Projet de développement de la Production d'olives de table.
- III Sous-Projet d'extension de l'activité du Projet APHANE à la totalité des Gouvernorats de Bizerte et Zaghuan.
- IV Sous-Projet de Réhabilitation des agrumes.

.../...

I - SOUS PROJET DE DEVELOPPEMENT DES ARBRSS A NOYAU :

A/ Caractéristiques du programme :

Le Projet se propose de promouvoir le secteur de l'Arboriculture Fruitière par le développement des espèces à noyau les plus adaptées au climat et au sol tunisien (abricotier, amandier, pêcher, pistachier, pacanier, prunier, cerisier). Le Projet prévoit un certain nombre d'action en vue d'améliorer les plantations existantes et de créer de nouvelles plantations.

La réalisation s'étendra sur une période de 5 ans. L'action de promotion telle que définie par l'étude est à réaliser par le biais des crédits FOSDA (cf. annexes).

B/ Localisation du programme et envergure

Espèces:	Abricotier	Amandier	Pêcher	Pista- chier	Pacanier	Prunier	Cerisier
	Bou Salem	Sfax	Solinan	Mateur	Mateur	Feriana	Makthar
	Jendouba	Sousse	BouSalem	Béja		Bou Salem	Ain Dra- hen
	Medjez	Monastir	Nefza	Zaghouan		Medjez	
	Testour	Mahdia	Sbikha	Cap-Bon		Testour	
	Grombalia	Sidi Bou- sid	Hajeb			Le Kef	
	Mornag		Sbiba			Makthar	
	Sidi Saïd	Kasserine	Kasserine			Kasserine	
	Aïn B.Morra	Kairouan	Gabès			Cap-Bon	
	Hajeb	Nabeul	Sousse			Zaghouan	
	Poussana	Zaghouan	Sfax			Monastir	
	Souassi	Béja				Sfax	
	Sbiba	Siliana				Gabès	
	Sousse	Bou Salem					
	Sfax						

C/ Investissements afférents au Projet

Composantes	Années 1	2	3	4	5	Total
- Crédits aux agri- culteurs	3.392	3.852	3.976	5.192	6.707	23.119
- Crédits aux orga- nismes	2.649	-	-	-	368	3.017
- Encouragements	272	262	222	216	201	1.173
<b>Totaux</b>	<b>6.313</b>	<b>4.114</b>	<b>4.198</b>	<b>5.408</b>	<b>7.276</b>	<b>27.309</b>

.../...

La composante crédits et encouragements aux agriculteurs et organismes nécessite une enveloppe budgétaire de 6.313.000 D pour la première tranche du Projet. Pour sa réalisation il y a donc lieu de prévoir une ligne budgétaire de crédit spécial pour ce projet (cf; programmation des crédits).

D/ Encadrement :

1) Stratégie d'intervention :

- La conception, le suivi et l'évaluation seront exécutés par les techniciens de l'équipe centrale en collaboration avec les C.R.D.A. et Arrondissements de la Production Végétale.

- L'encadrement et la formation des agriculteurs en vue de la réalisation des actions du projet seront entrepris par les techniciens des cellules territoriales de vulgarisation (C.T.V.).

2) Choix des CTV à vocation arboricole devront assurer l'encadrement et le suivi du Projet :

Gouvernorats	C.T.V.	Gouvernorats	C.T.V.
Kabeul	1 Bir D. Regba	Souasse	23 Kondar
	2 Sidi Jdidi		24 Hergla
	3 Belli		25 Kalaâ Sghira
	4 Turki		26 Kroussia
	5 Bir Dressen		27 Sidi Assoker
Béja	6 Oued Zarga	Mahdia	28 Kerker
	7 Ouechtata		29 Kesasba
	8 Toukober		30 Sidi Dhaher
Jendouba	9 Chemtou	Sfax	31 Sidi Hassen Bel
	10 El Harja		Haj
	11 Dkhallia		32 Chaâl
Le Kef	12 Jeradou	Kairouan	33 Chraïtia
	13 Souk El Khir		34 Chrarda
	14 Abida		35 Ouled Farjallah
	15 Banou		36 Messy El Frid
	16 Ain Fdhil		37 Dachra
	17 Tell El		38 Ouled Mahfoudh
	Ghoslane		39 Themed
	18 El Ksar		40 H'Ghila
Siliana	19 Kesra	Gabès	41 Oum Ladham
	20 Mansoura		43 Mel Bou Zafen
Monastir	21 Souk Sayadi		44 Teboulbou
	22 Amiret		45 Souk Lahad

.../...

E/ Coût relatif au renforcement et création de CTV  
(devis estimatif)

1) Première année du Projet

Construction de 30 CTV 15.000 D/CTV x 30	=	450.000 D	450.000 D
Location de 15 CTV (PM : Titre I) Equipement des 15 CTV à louer la 1ère année			
- Véhicules (V.L.)	2.500 <sup>D</sup> x 10 =	25.000 D	
- Cyclomoteurs	300 x 5 =	1.500	
- Mobilier	180 x 15 =	2.700	
- Petit matériel de démonstration	300 x 15 =	4.500	
- Supports de vulgarisation	300 x 15 =	4.500	
- Divers imprévus (10%)		3.820	
		<hr/>	
		42.020 D.	42.020 D
			<hr/>
		Total 1ère année	492.020 D.

2) Deuxième année du Projet

- Equipement des 30 C.T.V. à construire la première année			
- Véhicule VL	2.500 <sup>D</sup> x 20 =	50.000 D	
- Cyclomoteurs	300 x 10 =	3.000	
- Mobilier	180 x 30 =	5.400	
- Petit matériel de démonstration	300 x 30 =	9.000	
- Support de vulgarisation	300 x 30 =	9.000	
- Divers et imprévus (10%)		7.640	
		<hr/>	
		84.040 D	
		Total 2ème année	84.040 D.

.../...

**II - SOUS-PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION  
D'OLIVES DE TABLE :**

**A/ Caractéristiques du programme :**

Le Projet se propose d'entreprendre durant une période de 5 ans, 3 grandes actions en vue de développer la production d'olives de table.

- Consistent à :
- Créer de nouvelles plantations (en irrigué et en sec)
  - Procéder à la reconversion des oliviers à huile en oliviers à olives de table
  - Améliorer les plantations existantes par l'entretien et l'emploi rationnel des facteurs de production.

Les actions ainsi énumérées seront réalisées au moyen de crédits FOGDA, dont il y a lieu de prévoir pour l'année 1981 une enveloppe de 123.871 D à titre de crédit et d'encouragement.

**B/ Localisation et envergure du programme :**

Gouvernorats	Béja	Jendouba	Zaghwan	Siliana	Biserte	Habeul	Tunis	Medenine
Reconversion	600	-	50	100	-	200	50	1.000
Amélioration	190	30	412	143	44	50	36	905
en sec	120	290	30	-	37	53	-	530
en irrigué	282	1130	290	300	-	68	110	2.200
<b>TOTAL</b>	<b>1192</b>	<b>1450</b>	<b>782</b>	<b>543</b>	<b>61</b>	<b>321</b>	<b>196</b>	<b>4.631</b>

.../...

C/ Rythme de réalisation du programme :

Années Composantes	1	2	3	4	5	Total
- Nouvelles plantations (sec-irrigué)	273	410	545	602	620	2.730
- Reconversion	100	150	200	250	300	1.000
- Amélioration	302	302	301	-	-	905
<b>TOTAL</b>	<b>675</b>	<b>862</b>	<b>1046</b>	<b>932</b>	<b>1120</b>	<b>4.655</b>

D/ Encadrement :

L'encadrement des agriculteurs et le suivi de réalisation du programme seront entrepris par les techniciens des cellules territoriales de vulgarisation. Ces C.T.V. seront choisies parmi les C.T.V. ayant la vocation olive de table.

Gouvernorats	C.T.V.	Gouvernorats	C.T.V.
Tunis	1 : Dorj Bouli	Jendouba	9 : Ennouani
	2 : Kalaft Landalous		10 : El Hongouche
	3 : Sidi Thabet		11 : Aouadha
Kabeul	4 : Semneche	Silliana	12 : Dkhallia
	5 : Jebel Trif		13 : Bourouis
Béja	6 : Teboursouk		14 : Boize
	7 : Dougga		15 : Lakhouat
	8 : Thibar		

.../...

E/ Coût d'équipement relatif au projet  
(devis estimatif)

1) Coût relatif à la première année :

- Construction de 7 CTV 15.000 D/CTV	=	105.000 D	105.000 D
- Location de 8 CTV (M. Titre I)			
- Equipement des 8 CTV à louer			
- Véhicules (V.L) 2.500x5	=	12.500 D	
- Cyclomoteur 300Dx 3	=	900	
- Mobilier 180 x 8	=	1.440	
- Petit matériel de démonstration 300 x 8	=	2.400	
- Support de vulgarisation 300 x 8	=	2.400	
- Divers et imprévus (10 %)	=	1.964	
		<hr/>	
Total		21.604 D	21.604 D

Total coût 1ère année

---

126.604 D

2) Coût relatif à la deuxième année :

- Equipement des 7 CTV à construire la première année			
- Véhicules 2.500 x 3	=	7.500 D	
- Cyclomoteur 300 x 4	=	1.200	
- Mobilier 180 x 7	=	1.260	
- Petit matériel de démonstration 300 x 7	=	2.100	
- Support de vulgarisation 300 x 7	=	2.100	
- Divers et imprévus (10%)	=	1.416	
		<hr/>	
Total	=	15.576 D	

Total coût 2ème année

15.576 D.

.../...

III - SOUS-PROJET D'EXTENSION DU PROJET ARIANE AUX  
GOUVERNORATS DE ZAGHOUAN ET BIZERTE :

A/ Caractéristiques du programme :

L'expérience actuelle du projet ARIANE appuyée par les résultats d'évaluation du dit Projet confirment la nécessité d'établir un lien étroit entre les crédits et l'encadrement, condition sine-qua-non pour tirer meilleur profit des crédits, accroître la production et éveiller ainsi la conscience des agriculteurs. Le projet se propose dans ce contexte d'étendre cet exemple à titre pilote à l'échelle des Gouvernorats de Zaghouan et Bizerte.

L'extension territoriale du Projet ARIANE s'accompagnera d'une extension dans les activités pour couvrir tous les secteurs de la Production Végétale (Grandes Cultures, Arboricultures et Cultures Maraichères).

B/ Méthodologie d'intervention :

Compte-tenu des objectifs fixés, les techniciens qui seront chargés d'y intervenir auront à mener des actions précises concrètes et assureront l'encadrement des agriculteurs et le suivi des réalisations grâce à "l'instrument" Crédit.

Les techniciens des Cellules ainsi désignés pour cette activité seront dégagés, toutes autres activités parallèles pour se consacrer exclusivement :

- à l'étude de potentialité et des possibilités offertes par le milieu ;
- à l'orientation des agriculteurs en matière de production ;
- à l'encadrement ;
- le suivi de réalisation ;
- l'évaluation de l'impact des actions menées dans le cadre du Projet.

.../...

C/ C.T.V. concernées par le Projet :

Gouvernorat de Zaghouan		Gouvernorat de Bizerte	
CTV déjà fonctionnelles	C.T.V. prévues	CTV déjà fonctionnelles	C.T.V. prévues
Zaghouan	Ain Saf Saf	Mateur	Arab Majour
Bir H'Cherga	Ghriffet	Semène	Bou Mchila
El Pahs	Jouggar	Jalta	Gabtna
Nadhour	Droua	Bizerte	Raf Raf
Hornaguia	Oued El Khadra		Tahent
	El Amalen		Kef Ghrab
	Khelidia		Oued El May
	Kabouti		Dhouaouda
	Daghafra		Ghar El Melh
	Ain Bettoun		Besbessia
	Lansarine		Ain Chelal
	Borj Toumi		Louata
	El Fejja		Khetamine
	Naesen		El Azib

Il y a donc lieu de prévoir 28 CTV nouvelles à créer et équiper sur une période de 2 ans (dont 10 CTV en construction et 18 en location).

.../...

D/ Coût d'installation et d'équipement relatif  
à l'année 1981 :

- Construction de 10 CTV 15.000 D/CTV	150.000 D	150.000 D
- Location de 10 CTV (IM : Titre I)		
- Equipement des 10 CTV à louer :		
- Véhicules V.L 2.500Dx7 =	17.500 D	
- Cyclomoteurs 300 x 3 =	900 D	
- Mobilier 180 x 10 =	1.800 D	
- Petit matériel de démonstration 300x 10 =	3.000 D	
- Supports de vulgarisation 300x 10 =	3.000 D	
- Divers et imprévus (10%) =	2.620 D	
	<hr/>	
Total =	28.820 D	28.820 D
		<hr/>
TOTAL 1981 =		170.820 D.

- Les coûts relatifs à la deuxième années concernent :

- Location de 8 CTV (PM : Titre I)	
- Equipement des 8 CTV à louer pour un montant de	21.604 D
- Equipement des 80 CTV à construire en 1981 pour un montant de	28.820 D
	<hr/>

TOTAL 2ème année (1982) = 50.424 D.

...//...

IV - SOUS-PROJET DE REHABILITATION DES AGRUMES

A/ Caractéristique du programme :

Le présent Projet propose un plan général d'actions techniques à moyen et long terme qui permettra l'organisation et la réhabilitation du secteur. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Vem Plan dans lequel il a été jugé que 20 à 25 % des vergers d'agrumes doivent être reconvertis par suite de vieillissement, d'attaque de maladies incurables, de manque d'eau et du mauvais entretien.

1) Composantes techniques du Projet :

Les composantes du Projet sont de deux types :

- d'une part des actions techniques de reconversion, reconstitution ou sauvegarde des vergers ;
- d'autre part des mesures d'accompagnement : crédit institution d'intervention, encadrement...

2) Actions à mener dans le cadre du Projet :

- Amélioration de l'entretien des vergers
- Amélioration de la densité
- Replantation
- Reconversion.

B/ Rythme et envergure des actions à entreprendre :

Années	1	2	3	4	5
Rythme d'intervention	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %
Rythme cumulé	10 %	25 %	45 %	70 %	100 %

.../...



**SUITE EN**

**F 2**



MICROFICHE N°

03925

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية  
وزارة الزراعة

المركز القومي  
للتوثيق الفلاحي  
تونس

F 2

- Les superficies à toucher annuellement pour chaque action seraient en hectares de :

Actions	Années				
	1	2	3	4	5
Amélioration entretien	523	1307	2362	3659	5226
Arrachage intercalaire	207	310	414	517	621
Taille en haie	15	97	129	162	194
Eclaircie	10	15	19	24	29
Replantation	78	117	156	194	233
Reconversion	16	24	33	41	49
dont en irrigué	5	8	11	14	16
Economie d'eau	116	174	232	289	347
<b>Total</b>	<b>970</b>	<b>2.052</b>	<b>3.356</b>	<b>4899</b>	<b>6.715</b>

C/ Planning des investissements (au moyen des crédits FOSDA)

(Prêt + Subvention)

Unité = Dinars

Composantes	Années					Total
	1	2	3	4	5	
<b>1er Volet :</b>						
<u>Crédits aux agriculteurs :</u>						
a) Long terme						
Replantation	78.000	117.000	156.000	194.000	233.000	778.000
b) Moyen terme						
matériel irrigation						
et action G.R.	58.000	87.000	116.000	144.500	173.500	579.000
c) Court terme						
Prêt de campagne	137.940	221.034	310.398	406.956	510.741	1587.069
<b>Total Crédits</b>	<b>273.940</b>	<b>425.034</b>	<b>582.398</b>	<b>745.456</b>	<b>917.241</b>	<b>2944.069</b>
Diver à répartir						177.180
<b>TOTAL</b>						<b>3121.257</b>
<b>2em Volet :</b>						
<u>Encouragement pour</u>						
Reconversion	6.400	9.600	13.200	16.400	19.600	65.200
Amélioration	2.600	3.880	5.100	6.480	7.760	25.880
<b>S/Total</b>	<b>9.000</b>	<b>13.480</b>	<b>18.300</b>	<b>22.880</b>	<b>27.360</b>	<b>91.080</b>

- Le montant des crédits et des encouragements pour la période de 5 ans serait de : 3.212.337 D. à prévoir sur les fonds spéciaux de développement agricole.

.../...

D/ Encadrement et exécution du Projet :

Les structures d'encadrement et d'exécution du Projet existent déjà au niveau des zones à vocation agrumicole. Il serait éventuellement utile de désigner certains techniciens des C.T.V. concernées pour s'occuper spécialement de l'encadrement des agriculteurs et veiller à la réalisation des actions à entreprendre.

En ce qui concerne l'équipement de ces C.T.V., le Projet prévoit un renforcement au niveau des moyens de déplacement et de démonstration.

E/ Renforcement des moyens des Cellules à vocation agrumicole :

L'étude a fait apparaître 16 foyers à caractère agrumicole qui ne correspondent pas nécessairement au découpage territoriale des C.T.V. déjà installées. Les techniciens qui auront à encadrer ce projet prendront attache dans les C.T.V. les plus centrales et seront dotés des moyens de déplacement nécessaires pour accomplir leur mission.

- Frais d'équipement :

- Véhicules	8 (V.L)	2.500 x 8	=	20.000 D
- Cyclomoteurs	8	300 x 8	=	2.400
- Matériel de démonstration	16	500 x 16	=	8.000
				<hr/>
		TOTAL	=	30.400 D.

.../...

V -- RECAPITULATIF DES COUTS DES 4 SOUS PROJETS :

Unité : 1.000 D

Imputation Crédits	Frais de fonction- nement P.M.: Titre I	Frais d'équipement		Crédits POSDA				
		1981	1982	1981	1982	1983	1984	1985
Intitulé du Projet								
S/Projet de développement des arbres à noyau	- Location - Remunération - Carburant	492.020	64.040	6.313	4.114	4.198	5.408	7.276
S/Projet de développement de la Production d'oli- ves de table	- Location - Remunération - Carburant	126.604	15.576	123.871	211.742	390.965	490.824	1010.59
S/Projet d'extension du Projet AFIAN	- Location - Remunération - Carburant	178.820	50.424					
S/Projet de réhabilita- tion des agrures	- Remunération - Carburant	30.400	-	282.940	438.514	600.758	768.336	944.601
<b>TOTAL</b>		<b>827.844</b>	<b>150.040</b>	<b>6719.811</b>	<b>1764.256</b>	<b>5189.723</b>	<b>6667.160</b>	<b>7231,191</b>

Par conséquent les crédits d'équipement à inscrire au projet de Budget 1981 pour les 4 Sous Projets ci-dessus mentionnés s'élevont à 827.844 D  
 Crédits de paiement nécessaires - 100.000 D.

- OPERATIONS FINANCIERES -

1 // PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE DANS LES RÉGIONS À PLUVIOMETRIE COMPRISE ENTRE 300 et 400 mm

- 1 - 5 -

Localisation

Le projet interviendra dans les gouvernorats de Zaghouan, Siliana et le Kef.

Durée du Projet

La durée du projet est de 5 ans de 1961 à 1965.

Objectifs du Projet

Le Projet a pour objectifs l'accroissement de la production et l'amélioration de la productivité des exploitations céréalières dans les régions intermédiaires où la pluviosité est comprise entre 300 et 400 mm.

Exposé des motifs

La production céréalière dans ces régions est irrégulière et souvent affectée par les aléas climatiques.

Les rendements moyens à l'hectare sont encore faibles malgré les potentialités existantes et ceci s'explique par :

- l'absence de variétés de blé et d'orge à rendement élevé bien adaptées à ces régions.
- le faible niveau d'utilisation des facteurs de production (fertilisation notamment azotée, désherbage chimique, préparation du sol.)
- le fait que les assolements pratiqués ne sont pas toujours adéquats et bien adaptés aux conditions de ces régions.

Actions à entreprendre

Pour augmenter la production céréalière dans ces régions et répondre aux besoins, sans cesse accrus du pays, il est nécessaire d'entreprendre des actions au niveau de :

- l'expérimentation
- la vulgarisation
- l'aide en nature aux agriculteurs.

1°) l'expérimentation

L'expérimentation sera localisée dans les zones du Yabe, de Siliana et de Rohia et portera sur :

- La sélection de nouvelles variétés de blés et d'orges à haut rendement plus productives que celles qui sont actuellement cultivées.

- la détermination des dates et densités de semis.
- la détermination des dates et des doses d'apport d'engrais.

- la détermination de la meilleure méthode de lutte chimique contre les mauvaises herbes.

- l'introduction de la luzerne annuelle dans le système d'assolement biennal et la suppression progressive de la jachère actuellement pratiquée par les agriculteurs.

A cet effet, il sera installé trois stations expérimentales à Fahs, Siliana et Rohia.

A Rohia les travaux seront axés essentiellement sur l'orge.

## 2°) La vulgarisation

La vulgarisation sera assurée par:

- l'organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation des agriculteurs par des journées d'information et le contact direct.

- l'installation d'un réseau de parcelles de démonstrations et de parcelles pilotes chez les agriculteurs.

Il sera installé 40 parcelles de démonstration à raison de 2 parcelles par délégation concernée par le projet. Chaque parcelle aura une superficie de 2 ha.

Les semences, engrais et désherbants seront fournis aux agriculteurs par le Projet.

Parallèlement à cette action, il sera installé chez les agriculteurs des parcelles pilotes d'une superficie de 20 ha chacune, où il sera suivi pendant la durée du projet l'assolement Blé - Médicago ou Orge - Médicago.

Les semences et engrais nécessaires à l'installation de ces parcelles pilotes seront fournis par le projet à titre de prêt.

Ces parcelles au nombre de douze seront installées à Zaghouan, Fahs, Madhour, Bou arada, Gaafour, Siliana, Makthar, Rohia, Kef, Dahmani, Sers, Tadjerouine.

Les résultats obtenus dans les stations d'expérimentation, dans les parcelles de démonstration et les parcelles pilotes seront exposés et commentés aux agriculteurs, lors des journées d'information que le projet organisera dans les gouvernorats tout le long de la campagne.

### 3) L'aide en nature aux agriculteurs

En vue de développer la culture de la luzerne annuelle permettant ainsi l'intégration de l'élevage à la céréaliculture, il est prévu d'aider les agriculteurs à l'installation de cette culture, par l'octroi d'une aide en nature portant sur la semence et les engrais phosphatés.

Les superficies emblavées jusqu'ici en luzerne annuelle dans les zones concernées sont évaluées à 7.000 Ha.

Le projet se propose de réaliser 4.000 Ha annuellement dans le cadre des assolements Blé-Médicago et Orge-Médicago pendant les 3 premières années et 5.000 Ha en 4<sup>e</sup>. et 5<sup>e</sup>.année, soit 30.000 Ha au total. Les délégations de Nadbour, Tadjerouine, Rohia et les zones similaires seront orientées vers l'assolement Orge-Médicago.

L'extension des superficies de Médicago attendue du projet est la suivante:

1981	:	11.000 Ha
1982	:	15.000 Ha
1983	:	19.000 Ha
1984	:	25.000 Ha
1985	:	30.000 Ha

Ainsi on pourra rentabiliser l'exploitation des zones du projet par :

- l'augmentation des rendements céréaliers
- La réduction des coûts de production à l'hectare pour les céréales.
- l'augmentation de la production de viande et l'intégration céréaliculture élevage.

#### Objectifs à atteindre

Les rendements moyens par ha en blé et en orge dans les régions du projet sont actuellement bas, l'objectif fixé aux responsables du projet est d'agir par le biais des parcelles de démonstration, des parcelles-pilotes, de l'aide en nature pour l'installation de la luzerne et du contact assidu avec les agriculteurs du projet à agir sur les technologies utilisées et améliorer les rendements moyens dans ces régions.

1976 - 1977			1977 - 1978			1978 - 1979			1979 - 1980		
Sup ha	Rdt Qx/ha	Prod Qx	Sup ha	Rdt Qx/ha	Prod Qx	Sup ha	Rdt Qx/ha	Prod Qx	Sup ha	Rdt Qx/ha	Prod Qx
73.450	12,2	895.700	73.500	11	806.000	71.500	8	594.000	72.600	12,4	895.200
47.350	12,5	591.300	41.000	9	369.000	41.000	9,5	392.300	24.900	13,5	337.200
133.450	6,7	893.300	113.750	6	799.000	113.200	47	627.300	133.000	6	805.900
10.450	5	52.300	21.300	7	110.000	21.100	6,2	113.240	12.000	5,7	69.000
132.474	4,3	893.500	150.250	6,3	924.000	159.250	6,3	1110.200	158.300	6,9	1141.000
44.700	4	170.000	39.250	4	154.000	43.250	7	314.500	42.000	7,7	325.000

En prenant comme références la campagne 1979 - 1980, qui peut être considérée comme une année normale, nous avons pour les trois gouvernorats les résultats suivants:

	Superficie	Production	Rendement / ha
Blés:	372.500 ha	3.140.500 qx	8 qx / ha
Orge:	95.700 ha	926.500 qx	9,5
Total =	468.200 ha	4.067.000 qx	8,5

Dans les régions les plus défavorisées, les actions suivantes:

Région	C R G B : 1979 - 1980		
	Superficie (ha)	Rendement Qx/ha	Production en Qx
Le Bour	3.500	7	24.500
Marouane	9.000	7	63.000
Maia	3.000	6	18.000
Total	15.500	6,8	105.500

Ces régions les plus défavorisées du point de vue pluviométrique seront orientées vers la culture de l'orge (orge - médecine).

Grâce aux actions programmées, le projet se propose d'atteindre à l'horizon 1985 un rendement moyen minimal de 12 Qx/ha pour les blés et de 13 Qx/ha pour l'orge et ce en année normale.

L'évolution de la production se fera comme suit; la superficie étant considérée comme constante et arrondie à 374.000 ha de blés et 96.000 ha d'orge soit 470.000 Ha :

ANNEE	PRODUCTION EN QX.	EVOLUTION DES RNTs/ Ha
1980	4.375.400	9,3
1981	4.465.000	9,5
1982	4.612.000	9,8
1983	4.747.000	10,1
1984	4.935.000	10,5
1985	5.170.000	11

Estimation du Budget ( en 1000 D )

DESIGNATION	A N N E E					TOTAL
	1981	1982	1983	1984	1985	
Equipement	108	10	-	-	-	118
Matériel Agricole	30	-	-	-	-	30
Matériel d'expérimentation	5	10	-	-	-	15
Véhicules et Carion	73	-	-	-	-	73
Composantes liées à la Gestion	18	32	30	30	30	140
Salaires	70	70	70	70	70	350
Techniciens	39	39	39	39	39	195
Ouvriers	31	31	31	31	31	155
Aide aux agriculteurs	64	64	64	80	80	352
Formation (Séminaire, réunions, recyclage, des journées d'études)	5	5	5	5	5	25
Divers et imprévus	15	9	8	8	8	46
<b>TOTAL</b>	<b>280</b>	<b>190</b>	<b>177</b>	<b>193</b>	<b>193</b>	<b>1033</b>

Soit pour l'année 1 du Projet :

- Un crédit d'engagement de 280.000 D
- Un crédit de paiement de 250.000 D

### 1) Personnel

Le bon fonctionnement du projet nécessite l'emploi de:

- 11 Ingénieurs Adjointe qui s'occuperont de la vulgarisation sur le terrain.
- 4 Ingénieurs dont un chef de projet et un Ingénieur pour chaque station expérimentale.
- 9 ouvriers à raison de trois ouvriers pour chaque station.
- 16 Chauffeurs.

### 2) Equipement

#### a) Matériel agricole

Il est prévu l'acquisition de:

- 2 tracteurs pneumatiques équipés.
- 1 moissonneuse batteuse de petite taille (à acquérir lors de la 2ème année du projet).

#### b) Matériel d'expérimentation

Il s'agit du petit matériel expérimental tel que:

- chaînes l'ergoteurs
- Bascules
- un doscur d'humidité
- un compteur à grain
- une balance de précision etc...

#### c) Véhicules et camion

- 15 voitures légères
- 2 Mini - bus
- 1 camion (5 t de charge utile)

### 3) Composantes liées à la gestion

#### a) Les parcelles pilotes:

12 parcelles de 20 ha chacune soit 240 ha au total.

Il est prévu de réaliser 120 ha de médocago la première année du projet. 1 ha de médocago nécessite 15 kg de semences et 1 ql de superphosphates 45%.

La deuxième année il sera réalisé 120 ha de céréales (sur médocago) et 120 ha de médocago annuel.

Les trois dernières années il ne sera fourni par le projet (comme crédit en nature) que les semences de céréales et les engrais phosphatés.

b) Les parcelles de démonstration

Il est prévu de réaliser chaque année 48 parcelles de 2 ha chacune soit 10 ha de céréales pour lesquelles les produits suivants seront fournis par le projet.

- 80 qx de semences
- 80 qx de superphosphates 45 %
- 150 qx d'azote 33,5 %
- 360 l de dosanex
- 160 kg de tack.

c) Les stations d'expérimentation

Il y a trois stations de 8 ha chacune.

- 2 ha : pour les essais variétaux
- 2 ha : pour les essais de culture
- 2 ha : pour les essais de désherbage
- 2 ha : pour les essais d'assolement.

d) Carburants et lubrifiants

e) Pièces de rechange (à partir de la deuxième année de la mise en œuvre)

4) Aide aux agriculteurs

L'aide aux agriculteurs pour la réalisation des 4000 ha de céréales sera proportionnelle au rendement moyen de la culture. Elle sera calculée sur la base de 25 kg / ha de superphosphates 45 %.

b) Les parcelles de démonstration

Il est prévu de réaliser chaque année 40 parcelles de 2 ha chacune soit 80 ha de céréales pour lesquelles les produits suivants seront fournis par le projet.

- 80 qx de semences
- 80 qx de superphosphates 45 %
- 160 qx d'azote 33,5 %
- 360 l de docanex
- 160 kg de tock.

c) Les stations d'expérimentation

Il y a trois stations de 6 ha chacune.

- 2 ha : pour les essais variétaux
- 2 ha : pour les essais de fumure
- 2 ha : pour les essais de désherbage
- 2 ha : pour les essais d'assolement.

d) Carburants et lubrifiants

e) Tâches de recherche (à partir de la deuxième année de la période)

4) Aide aux agriculteurs

L'aide aux agriculteurs pour la réalisation des 4000 ha de céréales sera progressée annuellement afin d'atteindre, à l'expiration de la période, 4000 hectares. L'aide sera calculée sur la base de 10 kg / ha de semences et de 10 kg / ha de superphosphates 45 %.

VIII  
SUBVENTION DU DESHERBAGE  
DES CEREALES  
- - - -

I/ INTRODUCTION :

Sur les 800.000 ha de céréales emblavés dans les 8 gouvernorats du Nord, les opérations de désherbage ne couvrent chaque année que 110 à 150.000 ha environ alors que les superficies justiciables d'un traitement sont de l'ordre de 350.000 ha.

Le désherbage chimique revêt une importance capitale dans l'augmentation de la production céréalière. Appliqué au jeune stade des céréales (2-3 feuilles), il élimine toute concurrence des mauvaises herbes et peut provoquer une augmentation moyenne des rendements de l'ordre de 4 à 8 quintaux/ha. Cet accroissement de la productivité est fonction du degré d'infestation par les mauvaises herbes, de la nature de la flore adventice et du potentiel de production des parcelles destinées à être traitées.

Le désherbage chimique n'a pas connu l'essor souhaité pour les raisons suivantes:

- Equipement insuffisant des agriculteurs en matériel de traitement.
- Insuffisance de l'attractivité du PCMA pour l'agriculteur qui juge encore l'auto-financement exigé, encore élevé, par rapport à ses moyens.
- Beaucoup de petits et moyens agriculteurs continuent à ne pas apprécier à sa juste valeur l'importance du désherbage dans l'augmentation des rendements.
- Mauvaise utilisation et manque d'entretien du matériel existant.
- Coût élevé des produits de traitement, particulièrement pour les produits polyvalents.

Devant cette situation, il est nécessaire de prendre des mesures susceptibles de promouvoir le désherbage chimique des céréales sans lequel notre production risque de ne pas atteindre les objectifs escomptés en matière de sécurité alimentaire notamment pour les besoins de la consommation humaine.

.../...

## II/ OBJECTIFS DU PROJET :

Compte tenu de ce qui précède, le projet aura pour objectifs d'éliminer les obstacles qui freinent la promotion du désherbage chimique par :

- L'avance de fond pour l'acquisition de matériel de traitement pour l'équipement des U.C.P., Coopératives de Service et agriculteurs à des conditions avantageuses : le crédit envisagé comporte un prêt (dans les conditions du FOEDA et par utilisation de ce fonds) avec l'octroi d'un prêt complémentaire par l'Office des Céréales représentant la part autofinancement et remboursable à la récolte.

- Encadrement et intéressement des agriculteurs non encore convaincus de l'opportunité des opérations de désherbage par l'installation chez eux de parcelles d'initiation et de démonstration par le biais des projets de vulgarisation.

- Subvention des herbicides dont le prix élevé n'engage pas l'agriculteur à entreprendre cette opération et donc à en apprécier la valeur.

## III/ Coût du projet (= de la subvention)

Pour les deux premiers volets ci-dessus énumérés, le programme est bien mis au point avec la R.N., l'Office des Céréales et les projets de vulgarisation. Pour le 3<sup>e</sup> volet, une intervention du Budget d'Equiperment est indispensable pour la prise en charge de 50% du coût de produits durant les 5 prochaines années pour donner à l'opération l'amplitude souhaitée.

Le montant de la subvention sera en moyenne ( les prix et les doses des produits étant variables) de l'ordre de 10 D/ha pour les polyvalents et de 0,750 D/ha pour le 2-4-D. Ce qui donnera en année de croisière pour une subvention ~~de~~ de  $(10 \text{ D} \times 120 \text{ 000 ha}) + (0,750 \times 220 \text{ 000 ha})$  1 255 000 D/an, une économie en devise équivalente à: 5 000 000 D/an.

Pour l'année I du projet cette subvention sera de:

- Polyvalents	: : 10 D/ha $\times$ 60.000 ha	= 600.000 D
- 2 - 4 - D	0,750/ha $\times$ 140.000 ha	= 105.000 D
		= 705.000 D

.../...

#### IV/ GESTION DE LA SUBVENTION

La gestion de cette subvention se fera par l'intermédiaire de l'Office des Céréales qui a déjà de l'expérience dans ce domaine.

La subvention sera appliquée à la rétrocession du produit à l'agriculteur par les fournisseurs après signature d'une convention entre l'Office et les fournisseurs agréés.

L'Office remboursera les fournisseurs sur présentation de factures dûment signées par la Direction de la Production Végétale (Sous Direction de la Défense des Cultures).

**CONSTRUCTION DE DEPOTS FRIGORIFIQUES POUR  
LE STOCKAGE DE POMME DE TERRE DE CONSOMMATION  
ET LA REGULARISATION DE L'ECOULEMENT**

( Opération financière entre l'ONVM et l'OPI de Naboul )

Justifications des investissements :

- Stockage de pomme de terre de consommation durant la période de haute production ayant pour conséquence :

. Soutien des prix à la production permettant d'encourager les agriculteurs à développer la production.

. Promotion de la culture de pomme de terre dont les objectifs de production (Vè Plan) sont loin d'être atteints pour réaliser l'autosuffisance et accroître sa consommation avec réduction parallèle de la consommation des céréales.

. Réduction des importations pendant les périodes de soudure (d'Acût à Octobre) ;

. Economie de devises pour équilibrer, la balance commerciale de la pomme de terre ;

L'impact du projet est résumé dans le tableau suivant :

	Situation actuelle (Moyenne 77/78/79)		situation 1986 sans projet		avec projet	
	Qté (T)	Val. MD	Qté. (T)	Val. MD	Qté (T)	Val. MD
Importation de semences.....	11.000	2.000	13.000	2.360	13.000	2.360
Import. Consom.	15.000	1.125	30.000	3.000	-	-
Exportation	3.000	0.600	5.000	1.000	15.000	3.000
Semences locales (pour primeur)	-	-	-	-	3.000	-
Bilan - Devises		- 2.525		- 4.000		+ 0.640
Production Nationale	110.000		150.000		200.000	

Echéancier des investissements

L'évaluation des investissements nécessaires faite, au prix courant 1980, et par tranche annuelle pour stocker 2 000 tonnes de pomme de terre de consommation dégage le tableau suivant :

	INVESTISSEMENTS		QUANTITE A STOCKER
	Annuels	Cumulés	
1981	270.000 D		2.000 T
1982	270.000 D	540.000 D	4.000 D
1983	270.000 D	810.000	6.000 D
1984	270.000 D	1080.000	8.000
1985	270.000 D	1350.000	10.000
TOTAL	-	1350.000 D	10.000 T

.../...

Gestion du Projet :

Les crédits demandés sont à inscrire au profit de l'OMVVM et de l'OPF de Nabeul pour la réalisation des investissements. la gestion des équipements se fera par la suite par sous-traitance avec le GIL qui aura à exécuter la politique du Ministère dans ce domaine .

Budget d'Equipement 1981

Compte tenu de ce qui précède le montant à inscrire dans le Budget d'Equipement 1981 est de :

<u>Crédit d'engagement</u>	: 270.000 D
<u>Crédit de paiement</u>	: 200.000 D

**FIN**

**69**

**VIII**